

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 AVRIL 2021

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, BULIN Berangère, CARON Laetitia, CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, GIROD Emmanuelle, HAEGELIN Mathieu, HARNAL-BEREIZIAT Maryline, JOLY Olivier, LAURENT Yannick, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, THEVENARD Béatrice, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusés : DUCREUX Florence, PUVILLAND Christophe,

Secrétaire de séance : Frédéric CHABERT

Convocation et affichage : 21 avril 2021

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte rendu est approuvé - 1 abstention pour absence

Annulation loyers COVID

Madame le Maire présente le bilan des loyers non facturés pendant la crise sanitaire. En l'état actuel, compte-tenu de la mise en place du confinement, elle demande au conseil l'autorisation de ne pas facturer le loyer d'avril pour l'Embellie, l'atelier de Cécile Haegelin, le restaurant de la Grange du Pin (Leponal), l'institut de beauté et l'Espace Chrysalide, dont les activités ne sont pas autorisées en avril, ou très limitées.

Cette action démontre le soutien actif des élus auprès des commerçants et des artisans de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les annulations de loyers en 2021 telles que présentées ci-après.

	BUDGET	LOCATAIRES	BATIMENT	MONTANT LOYER TTC AVRIL 2020	MONTANT LOYER TTC MAI 2020	MONTANT LOYER TTC NOVEMBRE 2020	MONTANT LOYER TTC DECEMBRE 2020	TOTAL 2020
2020	Budget commune	Cécile Haegelin	Maison Sauvage	320,00€	320,00€	320,00€	320,00€	1280,00€
		Kiné - Rollet	Maison Paillard	525,89€	/	/	/	525,89€
		Kiné - Catherine	FPA	353,83€	/	/	/	353,83€
		Espace Chrysalide		175,00€	175,00€	/	400,00€	750,00€
	Budget développement commercial	Auto-école	Maison Paillard	459,44€	459,44€	459,44€	/	1378,32€
		Bar-Tabac	Maison Simon	1047,94€	1047,94€	/	1046,08€	3141,96€
		Bernollin Immobilie	Maison Sauvage	560,00€	560,00€	560,00€	/	1680,00€
		L'Embellie D et C		2430,00€	2430,00€	2434,38€	2434,38€	9728,76€
		Léponal - Cantin	Grange du Pin	1256,75€	1256,75€	/	/	2513,50€
		L'atelier Beauté	Maison Rémond	928,68€	928,68€	928,68€	/	2786,04€
				TOTAL 2020				24 138,30 €

	BUDGET	LOCATAIRES	BATIMENT	MONTANT LOYER TTC JANVIER 2021	MONTANT LOYER TTC FEVRIER 2021	MONTANT LOYER TTC MARS 2021	MONTANT LOYER TTC AVRIL 2021	TOTAL 2021
2021	Budget commune	Cécile Haegelin	Maison Sauvage	/	/	/	321,34€	321,34€
		Espace Chrysalide	FPA	400,00€	/	/	400,00€	800,00€
	Budget développement commercial	L'Embellie D et C		2434,38€	2434,38€	2434,38€	2434,38€	9737,52€
		Leponal					1279,88€	1279,88€
		L'atelier Beauté	Maison Rémond	/	/	/	932,01€	932,01€
				TOTAL 2021				13 070,75 €

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des berges du Suran

Madame le maire présente la demande de déclaration d'intérêt général déposée par le Syndicat de la Rivière Ain aval et de ses affluents (SR3A) relative au programme pluriannuel de restauration et d'entretien des berges.

La commune de Val-Revermont est concernée pour le bassin versant du Suran par Montmerle.

Le projet dont il est question s'échelonne de 2021 à 2025.

Il s'agit de travaux d'entretien des berges du Suran (49 km) et de ses affluents (16 km), par des travaux forestiers (retrait d'essences indésirables, d'embâcles, reboisement en essences adaptées, ...).

Une enquête publique a été ouverte du 29 mars au 14 avril, préalable indispensable à la déclaration d'intérêt général des travaux. Chaque conseiller a été destinataire du dossier technique qui a été déposé avec un registre d'enquête dans les communes de Nivigne et Suran, Simandre, Villereversure, Bohas-Meyriat-Rignat, St Martin du Mont, Corveissiat, Val-Revermont, Drom, Ramasse, Neuville sur Ain, Pont d'Ain et Druillat. Sur la commune, personne n'est venu consulter le dossier et le commissaire enquêteur est venu récupérer le registre vierge de toute remarque.

La procédure prévoit que le conseil municipal donne son avis sur la demande au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit avant fin avril.

Certains conseillers soulignent le problème du désengagement des propriétaires pour l'entretien des berges, ce qui augmente considérablement le budget du Syndicat.

Après avoir pris connaissance du dossier technique et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable sur le dossier de demande de déclaration d'intérêt général déposé par le SR3A.

Bilan annuel du réseau de chaleur 2020

Comme tous les ans, il doit être présenté au conseil un rapport de l'année antérieure sur le prix et la qualité du service du réseau de chaleur. Le rapport est rédigé en application du dispositif visant à renforcer la transparence et l'information des élus et des usagers sur le service public rendu. Ce rapport a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation. Xavier CHIROL expose les détails de ce rapport qui reste consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Après en avoir pris connaissance, le conseil n'émet aucune réserve.

Tableau des emplois

A l'occasion de l'ouverture de la médiathèque en 2013, un poste d'adjoint du patrimoine avait été créé. Actuellement, ce poste est occupé à 80 % par Deborah Collart (temps partiel sur autorisation), les 20 % étant assurés par Laurence Pillon. Cette organisation est complétée par une équipe de bénévoles.

Cependant, depuis son ouverture, les prestations offertes par la médiathèque se sont largement étoffées et un seul emploi ne suffit plus. Si on veut développer les activités culturelles et faire vivre cette médiathèque, la création d'un 2^{ème} poste semble indispensable. Madame le Maire propose donc la création d'un poste supplémentaire d'adjoint du patrimoine, à temps plein, tout en sachant que la personne recrutée ne sera pas à 100% au départ. Ce sera une montée en puissance progressive. Ce poste supplémentaire représente une charge financière pour la commune de l'ordre de 30 000 € par an pour un temps plein.

Certains conseillers s'étonnent de l'émergence soudaine de ce besoin qui n'a pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget. La modification du tableau des emplois aurait pu être anticipée. Mme le Maire explique que, même si le besoin existe depuis un certain temps, l'absence prolongée de l'adjoint au patrimoine en place l'a mis d'autant plus en évidence. Les médiathèques voisines, notamment celle de St Etienne du Bois, disposent de 2 postes. Si on veut que la médiathèque devienne le lieu centre des activités culturelles de la commune, il est nécessaire d'y mettre les moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps plein.

Projet Hercule EDF

Madame le maire expose :

EDF est l'objet d'un projet de réorganisation qui a pour objet de séparer l'entreprise en 3 entités distinctes :

- EDF bleu, entreprise publique qui comprendrait principalement la filière nucléaire
- EDF vert pour la fourniture et la distribution d'électricité ainsi que pour les énergies renouvelables qui serait ouverte pour partie aux capitaux privés
- EDF azur, avec un statut particulier qui concernerait les barrages hydro-électriques.

Ce montage permettrait, selon le gouvernement, que l'Etat puisse subventionner le nucléaire sans contrevenir aux règles de la concurrence européenne, ainsi que de rendre possible un apport financier par des fonds privés. Or de nombreuses questions peuvent se poser quant aux conséquences que le projet pourrait générer.

Notre pays se priverait en effet d'un levier majeur pour répondre aux enjeux de la transition énergétique en cohérence avec les objectifs fixés par les Accords de Paris. De même, l'état

doit pouvoir s'appuyer sur ce grand groupe national pour faire face, dans la crise actuelle à la montée des inégalités et à l'urgence sociale.

Il en va ainsi, par exemple pour les usagers, de la politique tarifaire au regard du dispositif actuel dit de péréquation tarifaire, garant d'égalité de traitement sur le territoire national, qui pourrait être menacé. On pourrait craindre une nouvelle hausse des tarifs et une dégradation du service public auquel tous nos concitoyens ont droit. Le projet « Hercule » pourrait aussi avoir des conséquences sur la maîtrise, voire l'indépendance énergétique de notre pays, ainsi que sur la politique qu'il convient de mener dans ce domaine toute en répondant aux enjeux et aux impératifs de la transition énergétique. La production d'électricité relevant d'un intérêt général majeur, il est donc impératif que toutes les garanties soient apportées pour assurer, tant sa production que sa distribution à un coût raisonnable et accessible pour l'ensemble des usagers.

Par ailleurs, nous pouvons déplorer le manque de concertation des citoyens dans ce projet, d'envergure et aux conséquences importantes pour les utilisateurs.

Madame le Maire propose au conseil de se positionner et de prendre un vœu afin de s'opposer à ce projet. Elle précise que l'Association des Maires de France et d'autres maires du secteur se sont déclarés contre ce projet.

Frédéric CHABERT prend la parole et demande à ce que ses propos soient retranscrits dans le compte-rendu :

« Tout d'abord avant de vous donner ma position sur le sujet sur le projet de restructuration d'EDF, je prends quelques précautions afin que mon intervention ne soit pas mal comprise aussi je vais tâcher d'être le plus clair et le plus compréhensible possible.

Concernant le sujet de la transition écologique et l'évolution du prix de l'électricité, c'est une bonne chose que le conseil soit informé. Je pense qu'au vu des différents projets que nous avons mis en place ou en cours de démarrage (études thermiques des bâtiments communaux, panneaux photovoltaïques, chaudière bois, informations prises sur autres énergies renouvelables, ...), nous avons montré et fait part de notre attachement sur le sujet.

Nous sommes conscients que le prix de l'énergie ne va faire qu'augmenter, qu'aujourd'hui si le prix de l'énergie en France est dans la moyenne basse de l'Europe. L'évolution des consommations, le coût de production de l'énergie, l'entretien des vieilles structures et le développement de nouvelles énergies auront une incidence sur le prix à payer et qu'indubitablement nous allons vers une hausse de cette énergie.

Je serai toujours partant pour que dans la commune au niveau de nos projets, nous innovions et recherchions la transition écologique.

Maintenant est-ce que la réforme structurelle proposée par le gouvernement de l'entreprise EDF aura un impact sur le coût de l'énergie. J'ai mon idée mais j'en resterai à : « je ne sais pas » (ex dernière restructuration PTT-France Telecom, nous avons actuellement l'un des meilleurs services de téléphonie mobile et d'internet et l'un des moins chers).

Aujourd'hui je ne pense pas que nous puissions juger de l'équité de la réforme sur la seule base des informations partielles transmises par mail à Mme Le Maire et d'un échange en réunion d'adjoints, où chacun a pu s'exprimer mais avec de faibles connaissances sur le sujet (déjà là j'avais fait part de mon opposition) et quand bien même je ne pense pas que notre conseil municipal doive prendre position sur le sujet.

En effet, pour moi, cette délibération qui nous est soumise est un acte d'engagement politique fort, d'autant plus en cette période préélectorale

Pour rappel cette délibération reprend mot à mot le vœu écrit par l'intersyndicale EDF, avec une intention politique claire, et couvre au-delà du coût de l'énergie pour nos concitoyens des problématiques salariales internes à l'entreprise que nous n'avons pas à arbitrer à mon sens.

A quand une délibération dictée par tel ou tel sur la réforme des retraites, la révision de l'assurance chômage ou la PMA qui sont des sujets tout aussi importants au niveau sociétal que la réorganisation de EDF.

J'estime que notre conseil municipal ne peut pas voter une délibération dictée par des syndicats ou des partis politiques quels qu'ils soient.

Lors de mon engagement en 2014 au sein du conseil municipal, il était clair que notre liste serait apolitique et c'était une des raisons de mon engagement, nous ne pouvons pas au niveau de notre commune l'envisager autrement. Cette volonté a été clairement confirmée en 2020.

Mes idées politiques, certains les connaissent, d'autres les imaginent et les derniers s'en moquent. Si j'avais dû les appliquer à la lettre, au cours de ces années, j'aurais certainement pu ou du voter contre certains projets ou délibérations. La réussite du premier mandat n'a été possible que par l'abstraction de tout clivage politique, la réussite du deuxième doit passer par là également

Encore une fois, je ne suis pas contre la transition écologique, je ne suis pas contre la recherche de solutions innovantes, je soutiendrai toujours les projets qui feront aller de l'avant notre commune.

Ce n'est donc pas le projet que je refuse mais tout simplement la politisation qui en est faite.

J'espère que vous comprendrez tous ma position, je ne recherche ni clivage, ni polémique, je veux juste rester fidèle à mes engagements.

Je voterai donc contre cette délibération en l'état mais je reste ouvert à une nouvelle délibération informant les habitants de la commune de la problématique du coût de l'énergie dans son ensemble et l'engagement de la commune pour une transition écologique

Je souhaite que ma prise de position fasse partie du compte rendu du conseil municipal.

Merci de votre attention »

D'autres conseillers font part également de leur réticence quant à prendre position sur un sujet dont ils ne maîtrisent pas toutes les données et qui, d'après eux, n'entre pas dans les compétences d'un conseil municipal.

Madame le Maire répond qu'elle a constitué son équipe municipale non par affinité politique mais par l'envie de travailler ensemble en laissant à chacun la possibilité d'apporter ses compétences et ses idées. Il ne faudrait pas qu'à l'occasion d'un vœu, des tensions viennent perturber la bonne entente de l'équipe. Elle propose donc au conseil de ne pas prendre position mais de souligner le manque d'informations et surtout le manque de concertation avec la population.

Après en avoir délibéré, le conseil confirme :

- Ne pas disposer d'éléments d'informations suffisants, sur ce dossier complexe pour prendre position
- Déploie le manque d'informations et de concertation avec l'ensemble des habitants qui risquent cependant d'en subir les conséquences

Règlement du cimetière

Le projet du règlement commun aux 4 cimetières a été envoyé aux conseillers pour prise de connaissance. Il a également été envoyé au service juridique de la CA3B pour une relecture. Une fois finalisé, ce règlement fera l'objet d'un arrêté du maire et permettra ainsi de fixer des règles pour les 4 cimetières municipaux et répondre aux nombreuses questions qui se posent lors d'un décès.

Noël Parrain, expert en la matière, nous transmet les compléments nécessaires à la finalisation de ce règlement.

Point sur les travaux en cours

- **Base de loisirs** : la réception des travaux est prévue jeudi 29 avril. Les marquages des places de parking sont prévus ces jours-ci. Une signalétique est à mettre en place
- **Les Mousserons** : travaux terminés, que ce soit en toiture, installation des panneaux photovoltaïques et les abords (cheminement, marquage au sol du parking, ...). Reste à faire le raccordement des onduleurs.
- **Projet du centre de Cuisiat** :

Rappel, et pour mémoire, la commune a acquis les parcelles suivantes : 166, 167, 173, 174, 356 et 357.

Afin de dynamiser le cœur de Cuisiat, et de proposer de nouvelles offres de logements, il est envisagé de vendre à un particulier ou un investisseur l'ancienne épicerie (lot 357) et

la partie logement située en mitoyenneté avec l'ancienne pizzeria (lot 174, en partie). La commune reste propriétaire du bâti correspondant à l'ancien commerce, afin d'y faire les travaux nécessaires et d'y remettre un commerce (bistrot, multi-services, ...). Les parcelles de terrain nu (166, 167, 356 et une partie de la 174) seront divisées afin d'y faire :

- plusieurs lots à la vente libre : 3 voire 4, de 500 à 650 m2 de superficie.
- des logements à la location.

Le bailleur Logidia a été contacté pour le projet des logements sociaux, et la structure ERA pour la vente du bâti ancien. D'autres personnes privées sont également intéressées.

Réhabilitation du bâti de l'ancienne pizzeria, une consultation a été lancée pour choisir un cabinet de maîtrise d'œuvre. 4 propositions ont été reçues, l'analyse des offres est en cours

Calendrier prévisionnel :

- ❖ Juin 2021 : lancement des études
- ❖ Octobre / novembre 2021 : consultation des entreprises
- ❖ Début 2022 : début des travaux
- ❖ Été 2022 : livraison du commerce

Tour des commissions

Restructuration forestière : la commission s'est réunie le 23 avril pour finaliser l'avant-projet avant présentation aux propriétaires.

Affouage : les coupes doivent être terminées pour la mi-mai

Environnement : 49 candidats ont postulé pour le stage sur les mares. En ce qui concerne la mobilité douce, une réunion est programmée le 3 juin pour présenter le projet « pédibus » aux parents de St Michel. Des contacts réguliers ont lieu avec les services de la CA3B afin d'améliorer l'offre de transports doux.

Commission jeunes : Suite à la distribution des flyers invitant les jeunes à prendre part à la rédaction d'une page dans le bulletin municipal, 12 adolescents de 9 à 12 ans se sont fait connaître. Il est prévu de les rencontrer le 21 mai.

Arrêts de car : l'arrêt du Mas Girard sera remis en fonction. Une réponse est attendue début juin pour l'arrêt du Villard.

Ecoles : La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Des tests salivaires seront organisés le 4 mai pour les enfants volontaires

Centre de loisirs : le recrutement du poste de direction est en cours. L'association réfléchit à la modification des périodes d'ouverture et de fermeture lors des vacances.

Révision du PLU : une première réunion a eu lieu avec le cabinet Citadia. Le PLU devrait être finalisé fin 2022/début 2023.

Bâtiments Médiathèque : une expertise a eu lieu sur place. 14 personnes étaient présentes. La cause des fuites a semble-t-il été trouvée.

Aménagement des villages : réunion prévue le 3 mai

Gymnase : une réunion a été organisée avec les clubs sportifs. Il est très difficile de trouver un revêtement de sol qui puisse être adapté à toutes les pratiques sportives. Suite aux

propositions faites par les fournisseurs, il sera sans doute inéluctable de faire des choix. Une réunion est prévue le 6 mai avec la maîtrise d'œuvre, puis avec les usagers (associations sportives).

Assemblée Générale du Siea : création de la Société d'Economie Mixte (SEM LEA) avec le Département, le Siea et les 12 intercommunalités. Le capital de 2,5 M€ apporté pour partie par des investisseurs privés permettra d'engager 41 M€ de travaux.

Bulletin : les associations doivent faire parvenir leurs articles pour le 1^{er} mai. La commission se réunira le 3 mai. Refonte du site internet en cours

Emplois été : 2 jeunes de 18 ans ont été recrutés pour renforcer l'équipe technique en juillet et août.

Commission tourisme : réflexion en cours sur la signalétique de la base.

Culture : la commission se réunira le 17 mai, à 18h30. La chargée de mission culture de la CA3B sera invitée. Il s'agira de proposer de nouvelles solutions culturelles pour s'adapter à la situation sanitaire.

Mousserons : accueil de 2 nouveaux résidents en avril. Une entrée est également prévue le 28 mai. Suite à la vaccination des résidents, les contraintes sanitaires ont été assouplies et les visites des mineurs sont autorisées tout en maintenant les gestes barrières et en restant très vigilants.

Seniors : la commission se réunira le 17 mai. Les réflexions se porteront sur la création d'une page « Résidence autonomie » sur le site internet de la commune.

Questions diverses

Vente de l'Algeco situé devant la maison Rémond : la commune de Perrex achètera cet Algeco pour 2 000 €. Cet équipement avait été acheté neuf lors du déménagement des services de la mairie dans ces locaux, pendant la durée des travaux. Il était obligatoire d'avoir un espace permettant d'accueillir les personnes à mobilité réduite, et c'est pour cette raison que la commune avait fait l'acquisition de cet équipement.

Risque de fermeture du bureau de poste de Treffort : malgré nos protestations, il semble inéluctable que le bureau de Treffort ferme dans un délai plus ou moins long. Tout en continuant à exprimer notre désaccord, comme les 393 signataires de la pétition qui a été remise en mairie par Jean-Luc Maurier, il faut aussi réfléchir à la manière de continuer à proposer des services à la population.

Pylône de téléphonie Orange à Cuisiat : suite à notre action, et à la médiation qui s'est tenue à la préfecture début avril, le projet a été retiré du programme New Deal 4 G et il n'y aura donc pas de pylône de téléphonie sur l'ancien terrain de foot de Cuisiat à visée d'améliorer le débit internet. Et cela d'autant que le déploiement de la fibre est prévu pour 2022 au plus tard. Par contre, il a été demandé, afin d'améliorer la couverture en téléphonie de ce village, de proposer que Cuisiat bénéficie d'une prochaine étude, tout en sachant que l'opérateur Bouygues télécom a une très bonne couverture dans le village. Pour information, Pressiat a également été identifié comme ayant une couverture de téléphonie mobile déficitaire.

Projet de modifications des limites de la commune

Dans le cadre de la mise en place de la voie douce, afin de sécuriser les déplacements, il est envisagé d'étendre les limites de la commune, sur le secteur de Treffort, côté sud (vers Meillonas) et côté ouest (entre le carrefour RD3 et RD 52 et St Michel).

Intérêts :

- limiter la RD 52 à 50 km/heure, dans le secteur des écoles
- réaliser des passages pour piétons aux endroits souhaités sur cette RD afin d'envisager des flux sécurisés pour les élèves allant à l'école en vélo, et pour les piétons. Et pour éviter le passage de la RD 3 en direction du centre de Treffort (virage très dangereux pour les piétons et les cyclistes).
- anticiper le développement ultérieur du village

Inconvénients :

La voie sera à la charge de la commune (bas-côtés, fossés, pont,...), sauf la bande de roulement qui reste à la charge du Département.

Une demande dans ce sens sera envoyée au Département

Demande de vélo électrique pour les services administratifs de la Ca3B et de la mairie : suite à notre demande, la Ca3B met en place un nouveau service à destination des agents territoriaux. C'est ainsi qu'1 vélo à assistance électrique sera mis à disposition des agents du pôle (ancienne école des filles) et un autre vélo pour les agents de la commune, à titre expérimental. Cette expérimentation commencera le 18 mai.

Rappel : mon beau village : il est important de voter et de faire voter pour notre commune et ses 3 villages. Cela permet de faire un éclairage sur notre patrimoine bâti et non bâti, sur notre dynamisme, notre qualité de vie. C'est important pour faire vivre les commerces, les restaurants, les artisans,... !

Elections : Les assesseurs doivent rapidement faire part de leur statut vaccinal, ceci afin d'organiser leur vaccination (volontaire) avant la tenue des bureaux de vote des prochaines élections, en juin.

Demande de terrain pour moto tout terrain : la commune ne dispose pas de terrain isolé pour cette activité.

Cages de foot de Pressiat : les filets sont commandés.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 26 mai à 20h.

La séance est levée à 23 H